



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra lundi 8 avril 2024 à 20h au lieu ordinaire des séances, 763, 14^e Avenue, bureau 100, le conseil étudiera et statuera sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Michel Dostie représentant de D.P.C. inc. (Auberge des aînés) pour la propriété sise au 425, 10^e rue Ouest, lot no 5 666 102.

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge de recul avant inférieure à celle autorisée au règlement de zonage no 373-2007, pour la mise en conformité de l'entrée de la Résidence des aînées ;

- Marge de recul avant demandée : 6.4 mètres
- Marge de recul avant exigée, article 7.6 du règlement no 373-2007: minimum 7.5 mètres.

Cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

François Nadeau, directeur général
Ce 20^e jour de mars 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 575, Rue Principale, St-Jacques-de-Leeds, Qc G0N 1J0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h, le vingtième (20^e) jour de mars 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingtième (20^e) jour de mars 2024

François Nadeau, directeur général